

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe des associations

Gardien des libertés et droits fondamentaux, régulateur des rapports sociaux, cadre normatif des activités économiques, le droit se situe au cœur de la vie en société et du vivre ensemble. Mais au-delà de sa vocation pacificatrice des liens humains, il est aussi le résultat d'une éthique, d'une culture, d'une histoire.

À travers ses principes, ses règles et ses méthodes, il reflète un ensemble de choix fondamentaux en un lieu et une époque donnés. De ces priorités politiques découlent des enjeux stratégiques de domination et d'influence, aux conséquences économiques et sociales. Aujourd'hui encore, la question est de faire prévaloir - par le droit et les normes qu'il véhicule - une vision de la société, un système de pensée.

Notre groupe tient à souligner l'effort de pédagogie employé pour démontrer de manière simple et illustrée l'existence du droit en tant que cadre de structuration sociale et facteur de puissance sur le plan international. Nous regrettons en revanche le parti pris qui a été fait d'axer la réflexion sur la seule dimension économique, via des références répétées aux droits des affaires, des contrats et de la finance. Nous aurions préféré un texte prenant davantage en compte les questions d'ordre social.

Trois points de l'avis nous semblent particulièrement importants. Pour commencer, nous souscrivons aux préconisations visant à mobiliser un large ensemble d'acteurs dans la promotion du droit continental à travers le monde. Les organisations non gouvernementales sont aujourd'hui « parties prenantes » de la gouvernance mondiale. Elles exercent une incidence dans la prise de décision publique aux côtés des États, des entreprises ou des syndicats. Elles représentent de fait des acteurs majeurs dans l'élaboration et la diffusion de concepts et de principes. Toutefois, rappelons qu'en la matière, le tableau reste dominé par une majorité de très grosses ONG anglo-saxonnes avec lesquelles peu d'ONG françaises sont en mesure de rivaliser. Il est donc crucial que ces dernières se dotent de moyens humains et financiers conséquents.

Notre deuxième point porte sur les critères des « classements internationaux » en matière d'enseignement supérieur. Il est en effet souhaitable d'élargir la liste de ces critères de manière à mieux rendre compte de la réalité sur l'ensemble des régions du monde.

Enfin, nous approuvons l'ensemble des mesures proposées pour améliorer la culture juridique de chaque citoyen et renforcer l'enseignement du droit dans les programmes de formation. Doubles cursus, recours aux MOOC, appui à la recherche fondamentale en droit vont dans ce sens.

Le groupe des associations a voté l'avis.